

Délibération n°CA-2022-28

Approbation des lignes directrices d'élaboration du plan immobilier 2023-2027

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 24 mai 2022

Présents : 16 Quorum fixé à 12 membres

Votants : 17

Procurations : 1

Résultats du vote :

Voix "pour" :

Voix "contre" :

Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY		X	
M. Benoît CORNU	X		
Mme Edwige EME		X	
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Jean-Claude GAY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Jean-Marie BERTIN	X		
M. Thierry BORDOT		X	
M. Thomas OUDOT		X	
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD		X	
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		Madame Edwige EME
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X
Mme Karine GUILLEREY		
M. Laurent SEGUIN		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSET		X
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Martine GAUTHERON		
Mme Corinne BONNARD		
Mme Isabelle GEHIN		X
M. Michel RICHARD		X
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS	X	
Mme Christelle CLEMENT		X
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET		X
LTN Michel TOURDOT		X
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		X
LTN Michaël COUROUX		X
ADJ Françoise VALEUR		X
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Michel VILBOIS , préfet de la Haute-Saône		X
Mme Aurélie CONTRECIVILE , directrice des services du cabinet de la Préfecture		X
M. le colonel Stéphane HELLEU , directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD , Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET , président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL , médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

M. le lieutenant-colonel Franck BEL , chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN , cheffe du pôle "Administration générale"

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin, à neuf heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Monsieur Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) du 31 décembre 2021.

Après avoir entendu les précisions données par **le colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le plan immobilier découle du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) arrêté par Monsieur le Préfet de la Haute-Saône le 31 Décembre 2021.

Ce plan a pour objectif de conforter le maillage territorial, en s'attachant prioritairement aux sites présentant un état de vétusté et/ou des difficultés fonctionnelles.

Les présentes lignes directrices doivent permettre d'élaborer, avant la fin de l'année 2022, la planification sur les cinq prochaines années, voire au-delà, des travaux de construction ou réfection des casernes et locaux du SDIS. Le plan immobilier 2023-2027, ainsi établi devra anticiper les besoins futurs et prendre en compte également les travaux lourds de maintenance bâtementaire.

Cette planification engendre donc une projection budgétaire correspondant à la durée du plan, à savoir pour la période 2023-2027.

Pour mémoire et au regard des amortissements financiers liés aux constructions, des durées d'amortissement technique des produits et des équipements, il est généralement admis que des travaux sont à réaliser à différentes échéances pour préserver le patrimoine :

- 10 ans : Raftaichissement des locaux intérieurs.
- 15 ans : Programme de réfection des installations et équipements intérieurs (électricité, sanitaires, équipements techniques,).
- 20 ans : Programme de réfection des installations, équipements du clos et couvert et du chauffage.
- 30 ans : Question de l'adéquation du bâtiment avec l'évolution de sa destination (programme de réhabilitation).

I) Le patrimoine bâti du SDIS 70

Le SDIS dispose d'un maillage territorial qui couvre de manière cohérente la totalité du territoire départemental, à savoir :

- 27 CIS dont 5 CIP et 22 CI ;
- 1 bâtiment abritant la direction départementale, le CTA/CODIS de repli ainsi que les groupements et services de l'état-major ;

- 1 centre technique, accueillant le groupement des services techniques et de la logistique, le groupement « doctrine – équipement – formation » et le plateau technique de formation ;
- 1 bâtiment abritant le SSSM et la maison des sapeurs-pompiers ;
- 2 bâtiments à usage de stockage logistique indépendants ;
- 1 centre opérationnel abritant le CTA/CODIS, le groupement « opération et transformation numérique » et la pharmacie ;
- 3 Points hauts pour les transmissions.

L'emprise bâtiminaire totale du SDIS s'élève à **29 889 m² de surface** (voir tableau récapitulatif du patrimoine en annexe 1).

Synthèse des réalisations bâtiminaires

Configurations "type" des centres

- **Les Centres d'Intervention (CI)**

Afin de disposer de bâtiments étant en adéquation avec les effectifs présents et l'activité opérationnelle, il a été défini en 2002 des configurations "type" pour les Centres d'Interventions (C.I.), à savoir :

CI de Type 1 : programme de base comprenant notamment des travées incendie et sanitaires communs.

CI de Type 2 : CI de type 1 augmenté d'un bureau ainsi que d'une travée sanitaire supplémentaire séparée des travées Incendie.

- **Les Centres d'Intervention Principaux (CIP) :**

Les constructions de C.I.P. n'ont pas fait pas l'objet d'une configuration type.

En effet, les besoins en superficie et en locaux de vie ont été étudiés au cas par cas en prenant notamment en compte les effectifs professionnels et volontaires du centre ainsi que la présence d'engins spécifique dans l'unité opérationnelle.

Bilan des constructions 2002-2022

Depuis 2002, le SDIS a lancé un ambitieux plan de construction/rénovation de ses unités opérationnelles.

Le financement de ces constructions a été assurée principalement par le Conseil Départemental, hors budget SDIS.

Seul le centre de Port-Sur-Saône a été financé en 2018, par emprunt, sur le budget propre du SDIS.

Il est à noter que les centres de Saint-Loup-Sur-Semouse et Jussey ont été réalisés dans des bâtiments communs aux locaux des Unités Techniques du Département.

CENTRE	TYPE CENTRE	ANNEE MARCHE TRAVAUX	SUPERFICIE TERRAIN	SURFACE HORS D'ŒUVRE NET	COUT TTC	COUT/M2 TTC
PASSAVANT (RENOVATION)	2	2002	1310	410	260 000,00 €	634 €
DAMPIERRE	2	2003	4412	512	490 000,00 €	957 €
COMBEAUFONTAINE	2	2003	5060	486	470 000,00 €	967 €
RIOZ	2	2003	4152	590	575 000,00 €	975 €
MONTBOZON	2	2004	3673	448	480 000,00 €	1 071 €
LUXEUIL	CIP	2005	7775	2055	2 155 000,00 €	1 049 €
CHAMPAGNEY	2	2006	4015	512	584 000,00 €	1 141 €
SERVANCE	1	2006	2939	426	517 000,00 €	1 214 €
FAUCOGNEY	1	2008	3387	437	582 000,00 €	1 332 €
LAVONCOURT	1	2010	2080	373	447 000,00 €	1 198 €
GY	1	2013	4024	434	657 000,00 €	1 514 €
MARNAY	1	2013	2657	466	652 000,00 €	1 399 €
VESOUL	CIP	2013-2015	10716	3615	3 477 000,00 €	962 €
SAINT-LOUP (COMMUN UT CD 70)	2	2014	-	780	-	-
PORT/SAONE	2	2018	4716	740	1 250 000,00 €	1 689 €
PLATEAU TECHNIQUE FORMATION	-	2017	7284	640	800 400,00 €	1 251 €
JUSSEY (COMMUN UT CD 70)	2	2020	-	720	-	-

Plan d'hébergement 2018-2023

Afin que les Sapeurs-Pompiers Volontaires disposent d'espaces de couchage au sein des unités opérationnelles, un plan « hébergement » a été initié dès 2018 à destination de 15 Centres d'Intervention (CI).

L'objectif de ce plan était de mettre à disposition des personnels dans les CI, où des besoins étaient identifiés, deux chambres pour une capacité de 4 couchages.

Ces aménagements ont été réalisés, selon l'importance des travaux, soit sous maîtrise d'œuvre du SDIS soit par recours à un architecte pour un **montant total de 460 000 Euros TTC environ** (budget propre du SDIS).

A ce jour, les Centres d'Incendie ne disposant pas de locaux d'hébergement sont :

CENTRE D'INCENDIE	OBSERVATIONS
AUTREY-LES-GRAY	Pas de besoin identifié par le chef CI
COMBEAUFONTAINE	Travaux prévus en 2022
FAUCOGNEY	Travaux prévus en 2021 (en cours)
GY	Travaux prévus en 2023
JUSSEY	Nouveau CI en 2022
LAVONCOURT	Travaux prévus en 2021 (en cours)
MARNAY	Travaux prévus en 2023
PASSAVANT	Non prévu au plan
SAINT-REMY	Travaux prévus en 2022
SERVANCE	Travaux prévus en 2021 (en cours)
SCEY/SAONE	Non prévu au plan

Opérations de maintenance

Afin de préserver son patrimoine, le SDIS procède chaque année à des opérations de maintenance préventive et curative sur le parc immobilier, à savoir :

	2017	2018	2019	2020	2021	MOYENNE
Crédits consommés en réparations	40660 €	27685 €	24375 €	13445 €	40425 €	29318 €

Ces chiffres montrent des fluctuations importantes en fonction du type de pannes rencontrées dans les bâtiments mais également de l'évolution du coût des réparations ainsi que du vieillissement du parc immobilier.

Expression des nouveaux besoins – Programme "Type" 2022

Tout d'abord, les terrains où seront implantés les centres devront respecter les caractéristiques communes suivantes :

- Zone d'implantation : Le terrain retenu devra se situer à proximité du lieu de résidence des personnels SPV, et ce afin de réduire les délais de rassemblement. De plus, il devra être, si possible, à l'écart des habitations pour limiter les nuisances sonores.
- **Le terrain devra être viabilisé et cédé à titre gracieux au SDIS par la commune.**
- Les accès au terrain devront être faciles et rapides.
- Absence de présence à proximité de lignes Haute-Tension pouvant engendrer des perturbations des réseaux d'alerte des personnels.
- Terrain situé en dehors d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V.).

- **Les Centres d'Intervention (CI) :**

Les programmes "types", définis en 2002, restent globalement pertinents pour le plan immobilier 2023-2027.

Toutefois, la création future d'unités opérationnelles devra intégrer des besoins nouveaux en surfaces par rapport aux configurations "type" du plan immobilier précédent afin de prendre en compte notamment :

- Des bureaux supplémentaires pour l'encadrement
- L'hébergement des SPV
- La pratique des activités sportives en intérieur
- La problématique de la toxicité des fumées.

Les constructions de nouveaux C.I pourraient donc être réalisées toujours selon deux types de configurations différentes telles que suivantes :

ZONE	DESCRIPTION	C.I Type 1	CI Type 2
Terrain	Réserve Foncière	25 à 35 ares	35 à 45 ares
Emprise Bâtiment	Surface Hors d'œuvre Net	550 m ² environ	750 m ² environ
Zone "Administrative"	Volume Alerte/Accueil	x	x
	Bureau Chef CI	x	x
	Bureau Adjoint Chef CI	x	x
	Bureau Cadres		x
	Salle polyvalente (réunion, formation)	x	x
	Foyer communiquant avec salle polyvalente	x	x
Zone "Vie"	Locaux vestiaires - sanitaires - douches adaptés à la mixité	x	x
	2 Chambres	x	x
Zone "Interventions"	Travées engins incendie et sanitaires (1 VSAV) communes	x	
	Travées engins incendie et sanitaires (2 VSAV ou 1 VSAV/1VL) séparées		x
	Zone prise en compte "Toxicité Fumée"	x	x
Zone "Technique"	Local Sport	x	x
	Local Entretien	x	x
	Local Archives	x	x
	Local Chaufferie	x	x

- **Les Centres d'Intervention Principaux (CIP) :**

Les constructions de CIP ne feront pas l'objet, comme lors du précédent plan immobilier, d'une configuration type, hormis une réserve foncière minimale à prévoir d'un hectare environ.

Les besoins en superficie et en locaux de vie seront à étudier au cas par cas en prenant notamment en compte les effectifs professionnels et volontaires du centre ainsi que la présence d'engins spécifiques dans l'unité opérationnelle concernée.

De plus, comme pour les CI, la problématique de la toxicité des fumées sera prise en compte lors de la conception des nouveaux CIP.

Etat des lieux du patrimoine immobilier du SDIS 70 (issu du SDACR)

Appellation	Commune	ETAT GENERAL				FONCTIONNALITE		
		Vétuste	Moyen	Bon	Très Bon	Adapté	Partiellement Adapté	Inadapté
CIP	GRAY							
CIP	HERICOURT							
CIP	LURE							
CIP	LUXEUIL							
CIP	VESOUL							
CI	AUTREY							
CI	CHAMPAGNEY							
CI	CHAMPLITTE							
CI	COMBEAUFONTAINE							
CI	DAMPIERRE							
CI	FAUCOGNEY							
CI	FOUGEROLLES							
CI	FRETIGNEY							
CI	GY							
CI	JUSSEY							
CI	LAVONCOURT							
CI	MARNAY							
CI	MONTBOZON							
CI	PASSAVANT							
CI	PORT/SAONE							
CI	RIOZ							
CI	RONCHAMP *							
CI	SAINT LOUP							
CI	SAINT REMY *							
CI	SCEY SUR SAONE *							
CI	SERVANCE							
CI	VALAY							
CI	VILLERSEXEL							
CTA/CODIS	VESOUL							
CODIS partie PHARMACIE SSSM								
SSSM maison SP								
GSTL-GDEF								
GSTL partie stockage matériel Ex SAMAS #								
GDEF-Plateau Technique								
TOTAL								

* Le bâtiment n'appartient pas au SDIS, mais il est mis à disposition par la commune.

Le bâtiment n'appartient pas au SDIS, mais 1500 m² sont mis à disposition par la CD 70.

Cet état des lieux met en évidence la bonne assise territoriale du service, conséquence des efforts constants d'amélioration entrepris par le SDIS et la Département ces dernières années.

Il y a donc lieu de poursuivre la démarche de modernisation du patrimoine immobilier en s'attachant prioritairement aux sites présentant un état de vétusté et/ou des difficultés fonctionnelles.

Parallèlement aux unités opérationnelles, il y a lieu de s'interroger sur les besoins bâtimentaires de certains services supports de l'Etat Major, eu égard à l'évolution de leurs missions.

Le bâtiment sis 1 rue Georges PONSOT à Vesoul, dénommé « centre opérationnel » accueille aujourd'hui le CTA/CODIS avec le groupement opérationnel et de la transformation numérique (GOTN) au rez-de-chaussée haut, et les locaux de stockage des médicaments et matériels médico-secouristes au rez-de-chaussée bas. Les surfaces disponibles et l'agencement des locaux ne sont déjà plus adaptés aux besoins actuels et surtout ne permettent pas d'intégrer les évolutions à venir :

- En effet, l'évolution engagée de notre système d'information opérationnel conduit à repenser la sécurisation des installations et l'aménagement des locaux techniques ;
- De même, la nécessité croissante de disposer d'une pharmacie entraîne l'aménagement de locaux adaptés conformément au code de la santé publique.

Le déplacement d'une des deux entités est devenu incontournable.

De plus, les besoins toujours croissants en matière de logistique ainsi qu'une montée en charge continue des offres de formation dispensées au Plateau Technique engendreront nécessairement un besoin d'évolution du Centre Technique abritant le Groupement des Services Techniques et de la Logistique (GSTL) ainsi que le Groupement Doctrine Equipement Formation (GSTL).

Evolutions de l'assise territoriale

Les travaux d'élaboration du SDACR ont permis d'identifier des secteurs où des ajustements de nature à optimiser la couverture pourront être conduits ou accompagnés par le SDIS, sur des secteurs plutôt situés aux périphéries du département :

- Le secteur du Rahin et Chérimont : la forte pression opérationnelle sur les centres doit conduire à une réflexion sur la mise en commun des moyens et des forces. L'affectation d'un VSAV supplémentaire sur le secteur est à envisager pour améliorer la réponse opérationnelle et en répartir la charge. Le secteur comprend les CI de Champagny et Ronchamp, les CPI de Plancher-les-Mines, Plancher-Bas et Clairegoutte.

→ Pour ce qui concerne le centre de Ronchamp, le maire a engagé cette année une réflexion sur la modernisation et la réfection des locaux.

- Le secteur Etuz-Boulot autour de la commune de Boulot : ce secteur est tourné vers l'agglomération de Besançon et connaît une forte évolution démographique qui appelle à envisager de renforcer la réponse opérationnelle en s'appuyant sur les CPI présents. Le secteur comprend les CPI La Rive de l'Ognon, Le Chenalot et Voray sur l'Ognon.

→ L'implantation d'une caserne nouvelle sur le secteur Etuz-Boulot est envisagée.

- Le secteur des 1000 étangs : desservi par le CPI de Melisey, il est relativement isolé et connaît un développement d'activités notamment de loisirs en pleine nature. L'implantation d'un VSAV y est envisagée.

→ La mairie de Melisey entreprend actuellement des travaux complets d'extension et de rénovation du centre.

- Le secteur compris entre Rioz et Montbozon en limite du Doubs : une dynamique de rapprochement est enclenchée. Elle va dans le sens d'une optimisation des forces et à ce titre doit être encouragée et accompagnée. Le secteur comprend les CPI Cirey-Vandelans et Beaumotte-La Barre.

D'autre part, certains bâtiments abritant des CPI présentent également des faiblesses structurelles et/ou fonctionnelles qui conduisent les maires ou les présidents d'EPCI à envisager des projets de rénovation – construction.

Le SDIS se met en capacité de conseiller les élus en se basant sur les mêmes critères de vétusté et de fonctionnalité des locaux.

Réalisations à prévoir

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il apparaît nécessaire d'engager une réflexion sur la construction/réhabilitation des entités suivantes dans les prochaines années :

- Unités Opérationnelles :

	TYPE CI	SUPERFICIE TERRAIN	SUPERFICIE BATIE
CI FRETIGNEY	2	4 500	750
CIP HERICOURT	CIP	10 000	2 200
CIP LURE	CIP	10 000	2 200
CI SAINT-REMY	2	4 500	750
CI SCEY-SUR-SAONE	1	3 500	550
CI SECTEUR ETUZ-BOULOT	1	3 500	550

- Services Supports de l'Etat Major :

	SUPERFICIE TERRAIN	SUPERFICIE BATIE
CENTRE OPERATIONNEL	-	600
SSSM - PHARMACIE	RESTRUCTURATION	
CENTRE TECHNIQUE	-	1000

Diagnostic des sites identifiés

- Unités Opérationnelles :

Afin de déterminer un niveau de priorité en toute objectivité, un diagnostic a été réalisé dans chacune des unités opérationnelles identifiées et ce en se basant sur 3 critères :

- Fonctionnel
- Structurel
- Énergétique

Ces diagnostics (annexe 2) font apparaître le bilan suivant :

	Fonctionnel	Structurel	Energétique	Bilan
CI FRETIGNEY				
CIP HERICOURT				
CIP LURE				
CI SAINT-REMY				
CI SCEY-SUR-SAONE				
CI SECTEUR ETUZ-BOULOT	Bâtiment non existant			

- Services Supports de l'Etat Major :

- Centre opérationnel / SSSM – PHARMACIE :

Présentation :

Le Centre Opérationnel est implanté dans un bâtiment de 590m², construit sur un terrain de 2250 m², situé à quelques centaines de mètres du GH 70 et de l'Etat Major du SDIS.

Au 1er niveau de ce bâtiment, on trouve :

- Des locaux pour le stockage du matériel dévolu aux interventions de secours à personnes, ainsi qu'au reconditionnement et au suivi de la traçabilité des équipements paramédicaux,
- 1 local pour le stockage des bouteilles d'oxygène,
- Le SIMulateur d'URGence (SIMURG) permettant des mises en situation pour le personnel du SSSM,
- Un ensemble vestiaire et douches de 22 m² pour le personnel travaillant sur le site.

Au 2e niveau, une zone opérationnelle occupe l'ensemble du bâtiment et comprend :

- Une salle CTA (centre de traitement de l'appel) de 52 m² avec 5 postes de travail,
- Une salle CODIS (centre opérationnel départemental d'incendie et de secours) de 30 m² avec 3 postes de travail,
- Une salle de débordement de 17 m² avec 6 postes de travail,

- Un bureau pour le chef de service CTA/CODIS de 14 m²,
- Des bureaux pour le groupement "Opération Transformation Numérique" (GOTN) totalisant 69 m²,
- Un local de repos pour les opérateurs de 14 m²,
- Une espace de restauration de 13 m²,
- Une salle de réunion de 33 m²,
- Des locaux techniques de 26 m²,
- Des sanitaires de 13 m²,
- Des circulations intérieures de 37 m².

Soit un **total de 340 m²** dédiés uniquement à la gestion des interventions et aux services du GOTN.

A l'extérieur, une station de distribution de carburant (réserve de 5 000 litres de gasoil) permet également aux véhicules de venir s'approvisionner, si nécessaire, au sortir du GH 70, après une intervention.

Constat et propositions :

La mise en place d'un nouveau système de gestion de l'alerte, à courte échéance, va nécessairement créer des besoins nouveaux de locaux techniques, incompatibles avec la configuration actuelle du bâtiment abritant l'actuel CTA- CODIS.

D'autre part, les services du SSSM ont un besoin constant en locaux de stockage pour le matériel destiné aux interventions de secours et soins d'urgence aux personnes et doivent disposer à terme de locaux permettant d'accueillir une pharmacie dans le respect des règles édictées par le code de la santé publique, à savoir :

- Quai de déchargement
- SAS de livraison
- Accès sécurisé
- Locaux climatisés
- Zone de nettoyage dédié

Le bâtiment actuel occupe deux fonctions qui sont chacune en constante évolution.

Il doit donc être envisagé de séparer dorénavant ces deux entités.

Il est dès lors proposé de :

- **Réaliser une extension des bâtiments de l'Etat Major de 600 m² environ en vue d'y implanter le Centre Opérationnel ainsi que les services du groupement « Opération et Transformation Numérique ».**
- **Réaliser des travaux de réaménagement en vue d'implanter l'ensemble de la sous-direction Santé dont la pharmacie et tout le stock de réapprovisionnement des VSAV en sortie d'hôpital, dans l'actuel bâtiment abritant le CTA/CODIS.**

▪ Centre Technique :

Présentation :

Le Groupement des Services Techniques et de la Logistique (GSTL) ainsi que le Groupement Doctrine Equipement Formation (GDEF) sont implantés dans un bâtiment de 1559 m², construit sur un terrain de 7284 m² commun avec le plateau technique de formation, situé rue du Petit Chânois à VESOUL.

Au Rez-de-chaussée de ce bâtiment, on trouve :

- Un atelier VL et PL pour la maintenance préventive et curative du parc automobile
- Des bureaux pour le GSTL ainsi que le GSTL
- Une salle de réunion
- Un local de stockage du matériel logistique
- La laverie départementale
- Une station compresseur pour le gonflage des bouteilles d'ARI.

Le premier étage comprend :

- Des bureaux pour le GSTL
- Le magasin habillement du SDIS ainsi que du Conseil Départemental
- Un local de stockage du matériel logistique.

Un bâtiment annexe abritant 4 cellules indépendantes de 126 m² chacune est utilisé pour les besoins en stockage des services du GSTL

Le plateau technique de formation comprend :

- Un bâtiment de 640 m² abritant les véhicules de formation et de réserve du GSTL, des vestiaires, des sanitaires ainsi que du stockage logistique.
- Une tour de manœuvre.
- Un caisson feu.
- Une zone dédiée aux manœuvres de désincarcération.
- Un emplacement destiné à la Cellule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant (CEPARI).

D'autre part, le Conseil Départemental met à la disposition du SDIS un espace de 1500 m² dans les anciens locaux de la SAMAS en vue d'y stocker des véhicules et matériels en attente d'affectation et/ ou de réforme.

Constat et propositions :

- Surfaces affectées au GSTL :

Le développement croissant de la fonction logistique-habillement ainsi que la migration du magasin habillement du Conseil Départemental engendre désormais un déficit important de superficie de stockage disponible au sein du GSTL.

De plus, l'implantation du magasin habillement et de stockage logistique à l'étage du bâtiment crée des problématiques de manutention et de surcharge des planchers.

Enfin les locaux mis à la disposition à la SAMAS, bien que partiellement adaptés, présentent un état de vétusté très important ainsi qu'un faible niveau de sécurisation.

- Surfaces affectées au GDEF :

L'offre de formation dispensée au Plateau Technique étant en constante progression (2000 journées stagiaires en 2021), une évolution des surfaces de ce groupement est nécessaire afin de prendre en compte :

- L'inadaptation actuelle des bureaux du GDEF
- Une salle de formation exiguë
- L'absence de locaux de restauration adaptés
- Des places de stationnement sous dimensionnées

Il est donc proposé de :

- **Réaliser une extension de 600 m² environ des bâtiments du GSTL en vue d'y accueillir de plain-pied le magasin habillement ainsi que des locaux de stockage logistique.**
- **Réaliser une extension de 400 m² environ de l'actuelle remise du plateau technique en vue d'y accueillir les bureaux du GDEF, une salle de formation, le SIMURG ainsi que des locaux de restauration.**
- **Revoir le stationnement disponible sur le site**
- **Mener une réflexion avec le Conseil Départemental sur la restructuration et la sécurisation des locaux de la SAMAS.**

Eléments de planification

La planification des travaux devrait être établie sur la base des priorités en termes de vétusté et de fonctionnalités, mais en tenant compte également :

- Des disponibilités financières globales et annuelles ;
- De la réalité de la mise à disposition par les communes d'un terrain viabilisé adapté ;
- Du plan de charge du service et de sa capacité réelle à engager et suivre les projets de façon plus ou moins simultanée.

Décision

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les lignes directrices d'élaboration du plan immobilier 2023 – 2027, telles que présentées dans le rapport.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20220624-CA-2022-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation




Yves KRATTINGER